

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LISSY

Par arrêté n° 2021/010 du 20 mai 2021, le Maire de Lissy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se veut garante de la cohérence de l'aménagement du territoire communal pour les années à venir. Ce projet communal se base sur les spécificités du territoire et permet de répondre aux objectifs et enjeux de son développement en :

- Organisant le développement communal en tenant compte des réseaux et contraintes
- Recalant les limites des zones urbaines en fonction de la situation existante, et adaptant le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires
- Maintenant le caractère fortement rural de la commune
- Ramenant le taux de croissance à un seuil raisonnable
- Pérennisant l'activité agricole et préservant les terres agricoles communales très riches pour la culture de denrées
- Favorisant l'émergence d'une biodiversité en appui des mares
- Adaptant l'outil agricole notamment pour la sauvegarde du patrimoine architectural majeur dans le paysage et l'histoire communale.

A cet effet le Président du Tribunal Administratif a désigné M. LAMBERT Jean-Luc, ingénieur géologue retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

L'enquête publique se déroulera du :
15 juin 2021 à 9h30 au 15 juillet à 18h30 soit pendant 31 jours consécutifs.

En mairie de Lissy aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Lissy aux dates et horaires suivants :

- mardi 15 juin 2021 de 9 h 30 à 12 h 30
- samedi 3 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- jeudi 15 juillet 2021 de 15 h 30 à 18 h 30

En raison du contexte sanitaire, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête public et durant sa réception par le Commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- la note de présentation au titre de l'article R.123-8 du code de l'Environnement
- le dossier d'élaboration du PLU arrêté
- le bilan de la concertation
- les avis des personnes publiques associées
- la décision de l'autorité environnementale dispensant d'évaluation environnementale l'élaboration du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- Sur papier et sur un poste informatique, en mairie de Lissy, aux jours et horaires habituels d'ouverture : les lundis et mardis, de 11h00 à 12h30, le jeudi de 15 h à 18h30, le vendredi, de 10h00 à 11h00 et de 14h à 15h30, à l'exception des mercredis, samedis, dimanches et des jours fériés, ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.
- sur le site internet de la mairie de Lissy : www.ville-lissy.fr

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Lissy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française ;

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Lissy, aux jours et horaires habituels d'ouverture
- Par courrier postal à l'attention de M. LAMBERT, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie - Place Roger Chauveau, 77550 Lissy.
- Par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.plu@ville-lissy.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public en mairie et seront accessibles sur le site internet de la mairie de Lissy : www.ville-lissy.fr

Elles seront par ailleurs communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Lissy et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : www.ville-lissy.fr

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet d'élaboration PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées auprès de Mme Da Silva au secrétariat de la mairie de Lissy au 01 64 38 85 90.